

Ecowap news

Bulletin d'information trimestriel

Numéro 8, Déc. 2022

Édition spéciale
Santé animale



- **Mettre à jour le dispositif institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de santé animale**
- **Maitriser l'expansion des foyers des maladies animales transfrontalières et des zoonoses prioritaires**
- **Promouvoir les synergies et les partenariats pour une lutte efficace**
- **Plan d'actions 2022/2023 des réseaux de santé animale**

Éditorial



Mme Massandje Touré-Litsé

Commissaire aux Affaires Economiques et à l'Agriculture, Commission de la Cedeao

Chers Partenaires,

Avec la mondialisation, la vigilance vis-à-vis des maladies animales transfrontalières et des zoonoses devient de plus en plus une préoccupation majeure afin d'éviter leur propagation. Certaines d'entre elles ont en effet un impact grave sur la santé animale, la santé publique, l'économie, l'environnement et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'élevage en Afrique de l'Ouest occupe une place sociale et économique majeure dans

la vie des populations. Il contribue à 50% du produit intérieur brut (PIB) agricole de certains pays. L'élevage des ruminants constitue la principale spéculation chez les communautés pastorales transhumantes où il garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par un apport de produits de haute valeur nutritive (lait, viande) et la lutte contre la pauvreté par une augmentation des revenus des ménages. Il est conduit dans un espace où les frontières sont poreuses, ce qui entraîne, entre autres, la propagation des maladies animales et rend difficile leur contrôle par les services vétérinaires.

Au cours des dernières années, une douzaine de maladies animales transfrontalières y compris les zoonoses ont été notifiées à l'Organisation mondiale de santé animale par les Etats membres de la Cedeao. Ce sont : la tuberculose bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire contagieuse, la maladie de Newcastle, la peste des petits ruminants, la rage, la trypanosomiase, le charbon bactérien (anthrax), la peste porcine africaine, la fièvre de la vallée du Rift et l'influenza aviaire hautement pathogène.

En 2018, le Centre régional de santé animale de la Cedeao (CRSA) a alors procédé, en collaboration avec ses partenaires, à la priorisation des zoonoses dans l'espace Cedeao suivant l'approche "Une seule santé" avec la participation active des trois secteurs clés (santé publique, santé animale et environnement) des 15 Etats membres. Cet exercice a permis de sélectionner sept zoonoses prioritaires : le charbon, la rage, la maladie à virus Ebola et autres fièvres hémorragiques virales, la grippe zoonotique, la tuberculose zoonotique et la trypanosomiase.

Le rôle du Centre en matière d'harmonisation et de coordination des actions de santé animale a abouti à la formulation d'autres cadres stratégiques et réglementaires pertinents, notamment la stratégie de santé et du bien-être des animaux, la stratégie en matière d'élevage et de traçabilité, le mécanisme de contrôle des maladies transmissibles, y compris les zoonoses et la mise en place du guichet financier d'urgence régional pour le contrôle des maladies.

Ce numéro est une édition spéciale sur la santé animale. Il présente un aperçu des efforts entrepris au double niveau régional et national par la Cedeao et ses partenaires afin de promouvoir et de valoriser la contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. Lisez-le et partagez avec nous vos commentaires si nécessaire.

Je souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et vous présente mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année 2023.

Ecowap News

Dans ce numéro:

Éditorial.....02

Mettre à jour le dispositif institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de santé animale.....03

Maitriser l'expansion des foyers des maladies animales transfrontalières et des zoonoses.....03

Améliorer la surveillance épidémiologique des maladies animales prioritaires.....04

Consolider l'efficacité des laboratoires vétérinaires.05

Harmoniser et booster la vaccination contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses.....06

Promouvoir les synergies et les partenariats pour une lutte efficace.....06

Plan d'actions 2022/2023 des réseaux de santé animale.....07

Rôle du CRSA dans la mise en œuvre des plans d'actions des réseaux.....07

Directeur de publication

Mme Massandje Touré-Litsé

Rédacteur en chef

Francis Dabiré, ARAA

Comité de rédaction

Coordination de la publication

Vivian Iwar

Contributeurs :

Équipe technique du CRSA

Hassane Adakal

Anani Adéniran Bankolé

Lamine Dia

Mohammed Fouad

Kouassi Eugène Koffi

Brice Kora Lafia

Jonas Oulāi

Joseph Savadogo

Mettre à jour le dispositif institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de santé animale

La Commission de la Cedeao travaille, à travers le Centre régional de santé animale (CRSA), à harmoniser les politiques en matière de santé animale et de bien-être des animaux afin d'aider à mener une lutte efficace contre les maladies animales y compris les zoonoses.



Ce combat passe par une intégration régionale de la réglementation en matière de santé et de bien-être animal entre les Etats membres. Pour ce faire, le CRSA a été créé en 2012 en tant qu'Agence spécialisée de la Cedeao avec pour mission principale de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en améliorant la santé animale et le développement continu de la production animale au double niveau national et régional.

Dans cette perspective, la Cedeao a entrepris depuis 2010 d'organiser et d'encadrer l'exercice de la médecine vétérinaire par l'adoption de règlements et de directives dans le domaine de la santé animale et du médicament vétérinaire. Il s'agit entre autres des (i) Règlement 2010 portant harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles relatives à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

dans l'espace Cedeao, (ii) Règlement 2010 portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité vétérinaire régional (CVR) au sein de la Cedeao, (iii) Règlement 2010 relatif aux procédures communautaires de gestion du médicament vétérinaire, (iv) Directive 2010 relative à la pharmacie vétérinaire de la Cedeao, (v) Règlement 2022 portant création du mécanisme régional de coordination de la prévention et de la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses en Afrique de l'Ouest et (vi) Règlement 2022 portant création du guichet régional d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses.

Au niveau des Etats membres, plusieurs textes législatifs gouvernent le secteur de la santé animale, de la santé publique et du commerce pour protéger les consommateurs de la région. L'objectif de ces textes est de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la santé animale par l'organisation des services vétérinaires, la réglementation de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires ainsi qu'à la préservation et à la protection de la santé humaine.

Malgré les avancées significatives enregistrées ces dernières années dans la mise à jour et l'harmonisation des textes, le constat est que les textes qui servent de base juridique aux différents domaines d'activités vétérinaires ne sont pas spécifiques. La plupart d'entre eux ne sont pas en conformité avec les normes internationales parce que datant de la période coloniale et inadaptés aux défis actuels. Par ailleurs, la mise en application de ces textes reste peu efficace, voire inexistante dans certains pays. La nécessité de mettre à jour ces législations nationales ainsi que leur harmonisation s'imposent donc à la région et appelle à des efforts soutenus et collectifs.

Maitriser l'expansion des foyers des maladies animales transfrontalières et des zoonoses prioritaires

Au niveau des pays, les actions du CRSA s'appuient sur le Réseau de laboratoires vétérinaires (RESOLAB-Réseau de Laboratoires) et le Réseau d'Epidémiologie (RESEPI) qui ont vu le jour en 2007 grâce à l'appui de la FAO et l'UA-BIRA

Le RESOLAB a pour objectif de renforcer et d'accroître l'efficacité et l'efficience des laboratoires de diagnostic vétérinaire, d'améliorer la communication entre eux et avec les réseaux d'épidémiologie, de favoriser l'émergence d'expertise du diagnostic des maladies animales et de promouvoir la synergie régionale en brisant le travail en silo par leur mise en réseau.

Le Comité vétérinaire régional (CVR) institué par la Commission de la Cedeao en 2010 complète le dispositif institutionnel régional, permettant ainsi à la Commission de la Cedeao, à travers le CRSA, de coordonner les

initiatives en matière de santé animale dans la région.

Ces réseaux sont assemblés au sein des Réseaux régionaux de santé animale communément appelée RAHN qui se réunissent annuellement.

La 8^{ème} RAHN, tenue cette année au Cap-Vert s'est focalisée sur la situation, les enjeux et les perspectives de l'éradication de la Peste des petits ruminants (PPR) et la Rage et du contrôle de la fièvre aphteuse et de la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), maladies animales prioritaires dans l'espace Cedeao.



Cette rencontre a permis à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les maladies animales d'évaluer les efforts consentis en 2021 – 2022, depuis la dernière réunion.

On retiendra globalement qu'en 2022 la situation épidémiologique s'est améliorée dans l'espace Cedeao avec une diminution du nombre de foyers comparé à celui de l'année précédente (40% pour la fièvre aphteuse, 13% pour la PPR ou 38% pour la rage).

Les acteurs ont, par ailleurs, pris des engagements pour une meilleure coordination des efforts en faveur d'une amélioration de la situation épidémiologique et d'une réduction des risques liés aux maladies des animaux et à leurs produits.



Améliorer la surveillance épidémiologique des maladies animales prioritaires

Les maladies animales ont un caractère transfrontalier en raison des mouvements d'animaux entre les Etats membres limitrophes, toute chose qui entraîne la propagation dans des zones jusqu'alors indemnes, les rendant endémiques et difficiles à contrôler et à éradiquer.

La surveillance de ces maladies implique la collecte, la compilation et l'analyse de données de manière systématique et systémique, ainsi que la diffusion en temps utile des informations en vue d'une action appropriée. Elle fournit les preuves de l'absence de maladie, de la présence ou de la propagation de la maladie, ou de la détection de maladies émergentes ou ré-émergentes.

L'amélioration de la surveillance des maladies nécessite une évaluation qui identifie les lacunes et les limites du bon fonctionnement des réseaux de surveillance. Ces limites sont principalement liées à l'indisponibilité des ressources, tant humaines que financières. C'est pourquoi, ces dernières années, de nouvelles approches ont été proposées pour optimiser la surveillance de la santé humaine et animale.

Ces approches incluent, entre autres, l'implication des acteurs de terrain dans le système de surveillance tels que les éleveurs et leurs communautés, ainsi que les agents communautaires de santé animale. Cette approche nécessite toutefois une bonne sensibilisation et un renforcement des capacités des acteurs à reconnaître les symptômes des maladies ciblées.

Pour assurer l'efficacité des systèmes de surveillance dans les États membres, le CRSA, en collaboration avec la FAO-ECTAD, a entrepris de renforcer les capacités des épidémiologistes vétérinaires des réseaux RESEPI afin de soutenir les services vétérinaires des États membres dans le domaine de l'analyse qualitative des risques et de la cartographie. L'utilisation de cet outil nécessite la disponibilité de données épidémiologiques fiables sur les maladies animales transfrontalières et la mobilité des animaux.

Ainsi, le CRSA appuie les réseaux régionaux de surveillance épidémiologique vétérinaire (RESEPI) et de laboratoires (RESOLAB) dans la collecte, la confirmation, l'analyse et la diffusion des informations épidémiologiques. Par conséquent, la 8^{ième} réunion du Réseau régional de santé animale (RAHN) qui s'est tenue à Praia au Cap-Vert en septembre 2022, a recommandé l'harmonisation régionale des outils de collecte de données et le fonctionnement d'un système régional d'information sur la santé animale (SRISA), un processus dans lequel le CRSA est déjà engagé.

Le CRSA encourage également le renforcement de capacités des épidémiologistes vétérinaires afin de les doter de compétences nécessaires pour enquêter sur les maladies et les prendre convenablement en charge sur le terrain.



Consolider l'efficacité des laboratoires vétérinaires

Les laboratoires vétérinaires sont au cœur des dispositifs nationaux de contrôle et de prévention des maladies animales. En effet, le laboratoire constitue le point de départ des investigations des maladies en pourvoyant le premier élément de décision qui est le diagnostic de certitude lors de suspicions de cas sur le terrain. A ce titre, la qualité de la prise en charge des maladies (traitement, vaccination ou prophylaxie sanitaire) dépend strictement des résultats fournis par le laboratoire.

Conscients de cet enjeu et depuis des années durant, la FAO et l'UA-BIRA en particulier ont accompagné les laboratoires vétérinaires de l'espace Cedeao réunis au sein du RESOLAB. Cet accompagnement a conduit à l'éradication de la peste bovine.

Avec l'opérationnalisation du CRSA en 2018, la coordination des actions et des appuis au RESOLAB lui est entièrement dédiée. C'est dans le cadre de cette coordination que la problématique des laboratoires a été largement évoquée lors de la 8^{ième} RAHN. Il s'est agi principalement de trouver des solutions au transport des échantillons, au séromonitoring pré et post vaccinal, à la biosécurité et biosureté, à l'assurance qualité et aux essais interlabos et à la résistance aux anti-microbiens, et ce en lien avec les maladies animales prioritaires que sont entre autres la PPR, la PPCB, la rage et la fièvre aphteuse.

Pour la campagne 2022/2023 par exemple, les recommandations à l'endroit de la Cedeao et de ses partenaires vont, entre autres, dans le sens de (i) faciliter l'acquisition de réactifs et de consommables, (ii) former le personnel et mettre à niveau et étalonner les équipements, (iii) faciliter la formation du personnel de laboratoire pour les accréditations, (iv) créer un stock d'urgence d'équipements, de réactifs et de consommables pour les situations de crise, (v) dynamiser le réseau et créer des sous-réseaux par maladie et (vi) inclure un programme de tutorat entre les laboratoires.

A long terme et dans le cadre de l'approche « Une seule santé », la planification des appuis et l'harmonisation des méthodes devraient se faire en collaboration avec les autres secteurs clés (santé humaine et santé environnementale).

Ces efforts d'harmonisation ont déjà commencé avec l'OOAS dans le cadre des appuis des projets REDISSE et PROALAB qui appuient directement les deux laboratoires de soutien du Nigéria (NVRI) et du Sénégal (LNERV).



Harmoniser et booster la vaccination contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses

Des campagnes de vaccination de masse des animaux sont organisées annuellement contre les principales maladies animales : la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la Peste des petits ruminants (PPR), la maladie de Newcastle, la rage, et autres par les Etats membres de la Cedeao, ce qui a contribué à la diminution sensible de la mortalité du cheptel et à l'augmentation des productions animales (viande, lait) et des services.

L'élevage de ruminants pratiqué dans l'espace communautaire est de type transhumant et la mobilité du bétail peut faire que des animaux ne soient pas vaccinés dans leur pays d'origine si les campagnes de vaccination ne sont pas coordonnées entre les Etats. Dans le passé, l'harmonisation des campagnes de vaccination a permis d'éradiquer la peste bovine dans le monde.

En 2015, tous les Etats membres de l'espace communautaire se sont engagés dans le programme mondial d'éradication de la PPR à l'horizon 2030. Dans le même élan, le CRSA a développé une stratégie régionale d'éradication de cette maladie en 2016. La mise en œuvre de cette stratégie se fait avec l'accompagnement des partenaires financiers que sont l'Union européenne, la Banque mondiale et la Coopération suisse avec l'appui technique de la FAO, de l'OMSA, de l'UA-BIRA, de l'OOAS et autres. Selon la FAO, le suivi de la progression des pays infectés vers le stade 4 (stade final de l'éradication) permet d'établir qu'en 2021, seuls 15% des pays se trouvaient au stade 3. Deux pays ont indiqué être au stade 4, c'est à dire le stade final, alors qu'en 2015 aucun pays ne s'y trouvait.



D'autres engagements mondiaux d'éradication concernent la rage « zéro cas à l'horizon 2030 », le contrôle de la fièvre aphteuse (FA) ou de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB).

Des réunions régionales d'harmonisation des calendriers de vaccination se font au double niveau régional et national de sorte que, désormais, aucun animal n'échappe à la vaccination. En plus des techniciens, ces rencontres impliquent les représentants des associations régionales d'éleveurs afin de tenir compte de leurs préoccupations pour des campagnes réussies de vaccination.

Parmi les stratégies de vaccination à adopter dans le contexte socio-économique actuel des Etats membres

figurent (i) la mise à contribution des agents communautaires de santé animale dans la mise en œuvre des campagnes de vaccination dans les zones d'insécurité, dans les zones enclavées et/ou dépourvues d'agents vétérinaires, (ii) la mise à contribution d'ONG humanitaires tel que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), (iii) le renforcement de capacités des services vétérinaires, (iv) l'allocation, par les Etats, de moyens conséquents pour le financement durable des campagnes de vaccination et (v) l'implication et la collaboration des éleveurs transhumants.

Promouvoir les synergies et les partenariats pour une lutte efficace

La faible harmonisation des stratégies de lutte entre les états membres de la Cedeao n'est pas de nature à promouvoir la santé animale et le bien-être des animaux dans l'espace communautaire. Si dans certains pays par exemple les vaccinations contre certaines maladies animales prioritaires sont payantes, elles sont gratuites dans d'autres et les mesures d'accompagnement ne sont pas toujours les mêmes.

En effet, la faiblesse de la concertation entre les acteurs de la santé animale à l'intérieur d'un pays d'une part, et entre les états membres de la Cedeao d'autre part, amène les acteurs de vaccination à ne pas toujours cibler les zones à fortes concentrations d'éleveurs et, à terme, à laisser passer les animaux entre les mailles des campagnes de vaccination.

Afin de remédier à cet état de fait, la lutte contre les maladies animales dans l'espace Cedeao nécessite une bonne coordination pour être efficace. Celle-ci passera par une collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les maladies animales.

Depuis son opérationnalisation en 2018, le CRSA contribue à la promotion de la synergie d'actions de tous les acteurs impliqués dans la santé animale pour une lutte efficace contre les maladies animales. Pour ce faire, une stratégie quinquennale régionale de lutte contre les maladies animales ainsi que des stratégies régionales plus spécifiques contre les principales maladies que sont la rage, la PPR ont été développées, puis validées par les ministres en charge de l'élevage avant d'être adoptées par les autorités statutaires de la Cedeao pour leur mise en œuvre.

Désormais, toutes les actions en faveur de la santé animale devraient tenir compte de ces stratégies.



C'est pourquoi, le CRSA organise chaque année, en collaboration avec ses partenaires, la réunion des réseaux de santé animale. Cette rencontre qui se tient à la fin du 3ème trimestre de l'année permet de passer en revue les actions menées au cours de l'année et de faire une projection de l'année à venir. Par ailleurs, afin de mieux coordonner les campagnes de vaccination contre les principales maladies animales transfrontalières, le CRSA organise des ateliers régionaux de planification de campagnes conjointes de vaccination, des rencontres qui réunissent des acteurs du secteur public et privé ainsi que les faitières des associations d'éleveurs.

Plan d'actions 2022/2023 des réseaux de santé animale

La 8ième RAHN tenue à Praia au Cap-Vert du 19 au 23 septembre 2022 a permis aux représentants des différents réseaux CVR, RESEPI et RESOLAB de faire le point de la mise en œuvre des recommandations et des plans d'actions issus de la 7ième réunion tenue à Abidjan en septembre 2021. Les travaux de groupes et en plénière ont permis aux différentes parties prenantes de se fixer des objectifs mesurables pour 2023.

Le plan d'actions 2023 élaboré par le Comité vétérinaire régional (CVR) en présence des présidents des ordres des vétérinaires des Etats membres met l'accent sur (i) l'amélioration de la couverture vaccinale avec trois actions spécifiques (renforcer les capacités des services vétérinaires, mieux impliquer les agents communautaires de santé animale, allouer des moyens conséquents pour le financement durable des campagnes de vaccination) et (ii) élaborer et financer des plans nationaux stratégiques, en l'occurrence ceux contre la

rage et la fièvre aphteuse. Celui du RESEPI se focalise sur l'amélioration du système de surveillance par le renforcement des capacités des services vétérinaires des Etats membres et une meilleure gestion des données. Les actions spécifiques sont, entre autres, (i) développer ou mettre à jour un plan de surveillance basé sur le risque pour la rage, la PPR, la PPCB, la fièvre aphteuse et d'autres zoonoses prioritaires, (ii) soutenir les Etats membres dans le renforcement des capacités d'évaluation et de cartographie des risques, (iii) renforcer le

réseau dans les pays pour soutenir le contrôle stratégique de la santé animale et les plans de préparation et de réponse aux urgences, (iv) soutenir le partage des données de santé animale et l'harmonisation des outils de collecte de données et (v) établir la coordination et la mise en œuvre du programme ISAVET dans la région.

Quant au RESOLAB, son plan d'actions est essentiellement orienté vers la formation des techniciens de laboratoire et l'approvisionnement en consommables adéquats en temps opportun.

Les actions planifiées sont notamment (i) la formation des techniciens sur l'échantillonnage et la gestion des échantillons, la gestion des déchets chimiques et biologiques des laboratoires et l'assurance qualité, (ii) l'engagement du secteur privé à investir et à étendre ses services pour inclure le transport des échantillons biologiques, (iii) la fourniture de kits de tests adéquats et un système adéquat de gestion de la chaîne du froid, (iv) le soutien aux laboratoires nationaux et (v) l'évaluation des laboratoires nationaux pour mettre à jour le nombre de laboratoires de soutien.



Pour rappel, la réunion annuelle des réseaux de santé animale (CVR, RESOLAB et RESEPI) est institutionnalisée et organisée par le CRSA en collaboration avec la FAO, l'UA-BIRA et leurs partenaires traditionnels pour servir de cadre d'échanges, d'évaluation du niveau de mise en œuvre des activités au cours de l'année écoulée, de discussions sur les défis et les solutions à envisager et de planification des actions futures.

Rôle du CRSA dans la mise en œuvre des plans d'actions des réseaux

A vue d'œil, le plan d'actions issu de la 8ième RAHN est ambitieux avec un risque de voir certaines activités non mises en œuvre en 2023. Mais derrière ce plan ambitieux se trouve une stratégie savamment développée par le CRSA pour accélérer l'exécution des actions.

Cette stratégie repose essentiellement sur la valorisation des activités des projets internes du Centre en cours de mise en œuvre. Il s'agit entre autres du (i) Programme de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance dans le Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP) financé par l'Union européenne, (ii) Projet pilote soutenu par la Coopération suisse qui vise à contrôler la PPR dans les États membres de la Cedeao et (iii) Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS) financé par la Banque mondiale et dont l'ensemble du programme est coordonné par le CILSS. Certaines activités du plan d'actions sont directement alignées aux activités de ces projets, ce qui facilitera leur mise en œuvre.

Les partenariats traditionnels avec la FAO, l'UA-BIRA, BROOKE WA, l'USDA-APHIS contribuent également à la mise en œuvre dudit plan. Des réunions de planification bilatérale seront, en effet, organisées en début 2023 avec chacun des partenaires pour identifier les actions/activités à conduire conjointement. Cet exercice a l'avantage de promouvoir la synergie dans l'utilisation des ressources humaines et financières mais également d'assurer une meilleure cohérence des appuis apportés aux pays.

Fait également partie intégrante de la stratégie, la désignation de coordonnateurs pays pour le suivi de chaque activité. Des représentants de deux pays ont été identifiés pour assurer un suivi rapproché des progrès réalisés dans la mise en œuvre de chaque activité. Une telle approche est déjà testée dans le cadre du RESOLAB pour le suivi des plans d'actions « biosécurité et biosureté » et « assurance qualité ».



Les personnes désignées organisent régulièrement, et de manière bénévole et volontaire, des réunions au sein de chacun des groupes (CVR, RESEPI et RESOLAB). Elles sont également chargées de faire l'état des lieux des progrès réalisés à la prochaine RAHN. Le CRSA coordonnera toutes les actions convenues avec l'accompagnement des partenaires techniques.

La stratégie prévoit enfin l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel pour les cinq années à venir. Le CRSA va anticiper les besoins par l'élaboration de son plan stratégique 2024-2028. En plus de ses prérogatives régaliennes, le Centre complètera son action au profit des États membres en intégrant dans son mandat, le bien-être animal mais également l'amélioration de la production du bétail.



Département Affaires Economiques et Agriculture (DAEA)

101 Yakubu Gowon Crescent, Assokoro District
Abuja – Nigéria
 www.ecowas.int

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR)

 [ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)  [ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)
 agric_ruraldev@ecowas.int  www.ecowap.ecowas.int

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)

 [araaraaf](https://www.facebook.com/araaraaf)  [ARAA_CEDEAO](https://twitter.com/ARAA_CEDEAO)
 araa@araa.org  www.araa.org

Centre Régional de Santé Animale (CRSA)

 [Ecowas Rahc](https://www.facebook.com/Ecowas_Rahc)  [ECOWAS_RAHC](https://twitter.com/ECOWAS_RAHC)
 rahc_crsa@ecowas.int